

CONSEILS GÉNÉRAUX

- Soyez attentif aux signes d'alerte : somnolence, difficultés de concentration, troubles visuels,
- Si vous êtes gênés par des effets, parlez-en à votre médecin traitant,
- Ne consommez pas d'alcool ou d'autres substances sans l'avis de votre médecin : ils peuvent modifier les effets des médicaments que vous prenez,
- Si vous êtes en travail posté, en horaires atypiques, parlez-en à votre médecin traitant,
- Si vous avez des conditions de travail particulières ou un poste de sécurité, prévenez votre médecin du travail,
- Ne modifiez jamais votre traitement et n'associez jamais d'autres médicaments sans avis médical.

PRÉPARATION À LA REPRISE DU TRAVAIL

En cas d'arrêt de travail, pensez à la visite de pré-reprise :

- Visite non obligatoire,
- Avec le médecin du travail, pour préparer la reprise, anticiper un aménagement de poste ou un reclassement (pas d'avis d'aptitude délivré),
- A votre demande, à la demande de votre médecin traitant ou du médecin conseil.

LA VISITE DE REPRISE DE TRAVAIL

En cas d'arrêt maladie ou suite à un accident du travail, de plus de 30 jours (ou à cause d'une maladie professionnelle quelle qu'en soit la durée), une visite de reprise doit être organisée. Elle doit être demandée par l'employeur auprès du service de santé au travail, et doit être réalisée dans les 8 jours suivant la reprise.

Elle permet au médecin du travail :

- D'évaluer les capacités du salarié et les aménagements nécessaires pour son retour au travail,
- Au besoin, de mettre en place un suivi de santé régulier.

Elle peut être plus efficace lorsqu'une visite de pré-reprise a été effectuée en amont.

CONTACT :



1, avenue de l'Europe, 59880 Saint-Saulve
Tél. **03 27 46 19 24**
information@astav.fr

www.astav.fr

Pôle communication – MS 13/01/2021 / projet de service



MÉDICAMENTS VIGILANCE ET TRAVAIL

- Pictogrammes
- Niveau de risque
- Conseils généraux



Votre équipe de Santé au Travail vous conseille et vous accompagne.

TRAVAILLER EN SÉCURITÉ

Les effets des médicaments sur la vigilance augmentent en fonction de la dose. Les effets varient en fonction de chaque personne.

Exemples d'effets possibles :

- Diminution des réflexes,
- Troubles visuels,
- Problèmes de concentration,
- Somnolence...

La durée des effets varie :

- Selon le type de médicament et la personne,
- De quelques heures à quelques jours après la prise,
- En cas d'association avec d'autres substances qui agissent sur la vigilance et la concentration (autres médicaments, alcool, stupéfiants...),
- Au début et à l'arrêt du traitement.

Attention à : l'automédication, la prise de certains médicaments sans ordonnance (rhume, toux...).

Dans tous les cas, avant de prendre un médicament, demandez conseil à un professionnel de santé !

LES PICTOGRAMMES

Ont été conçus pour informer sur les risques liés à certains médicaments concernant la conduite automobile.

Le pictogramme comporte :

Une couleur spécifique,
Une indication du niveau de risque (1, 2 ou 3)
Une mise en garde écrite suivie d'un message informatif sur la conduite à tenir lors de l'utilisation du médicament.

Pictogramme ou pas, toujours vérifier :

- La date de péremption et les effets sur la vigilance,
- La compatibilité avec d'autres médicaments et substances.

Les 3 niveaux de risques :



Votre équipe de Santé au Travail vous conseille et vous accompagne.

Niveau 3 = risque le plus élevé



Attention, danger : ne pas conduire
Pour la reprise de la conduite, demandez l'avis d'un médecin

Quelques exemples :

- Somnifères,
- Tranquillisants,
- Neuroleptiques,
- Anesthésiques,
- Certains collyres.

Quelles conséquences :

La conduite automobile est dangereuse mais également dans le cadre du travail : la conduite d'engins mobiles, l'utilisation de machines dangereuses ou encore le travail en hauteur :

- Incapacité de conduire pendant la durée du traitement,
- Se référer au délai du traitement indiqué par le médecin prescripteur,
- Informer le médecin du travail.

Niveau 2

Quelques exemples :

- Antidépresseurs,
- Antidouleurs (contenant de la codéine, morphine...)
- Tranquillisants,
- Médicaments pour le diabète, maladie de Parkinson, épilepsie.
- Mais aussi les médicaments contre les allergies, le mal des transports...



Soyez très prudent
Ne pas conduire sans l'avis d'un professionnel de santé

Quelles conséquences :

Les effets du médicament peuvent être dangereux pour la conduite automobile, mais également la conduite d'engins mobiles, l'utilisation de machines dangereuses ou bien même le travail en hauteur :

- Faites le point avec votre médecin traitant,
- Informer votre médecin du travail.

Niveau 1

Soyez prudents, selon les personnes, ces médicaments peuvent donner :

- Une somnolence (médicaments pour la toux ou le rhume...),
- Des vertiges (antihypertenseurs...).



Soyez prudent
Ne pas conduire sans avoir lu la notice

Conseils :

- Consultez la notice au cas où la conduite pourrait être risquée,
- Faites le point avec votre médecin traitant,
- Renseignez-vous auprès de votre médecin du travail.

AU TRAVAIL

Il faut prêter attention à vos :

- Trajets domicile-entreprise,
- Déplacements professionnels,
- Déplacements à l'intérieur de l'entreprise à l'aide d'un engin motorisé.

Faites également le point avec votre médecin traitant et votre médecin du travail si :

- Vous occupez un poste dit « à risque » (Ex : pontier, cariste, travail en hauteur, machines dangereuses, produits chimiques...),
- Vous vous posez des questions sur votre capacité à tenir votre poste.